



Puis-je mettre mon fils dans une autre école

Par **thierry58**, le **28/06/2017 à 08:30**

BonjourrrrrnMon divorce n'est pas encore prononcé mais je suis séparée de corps et de biens.rnrnJ'ai mon fils une semaine sur deux.rnrnMa question est la suivante : j'habite à 15 km de l'école de mon fils, cela fait beaucoup de km pour mon fils et, pour moi, une dépense importante pour mon budget qui est 60 % du SMIC mensuel, je ne touche pas de pension alimentaire, puis-je mettre mon fils dans l'école de mon village ? mon futur ex-époux travaille à 2 ou 3 km de l'école de mon village.rnrnMerci et cordialement.

Par **amajuris**, le **28/06/2017 à 09:20**

bonjour,rnvous devez voir avec le maire de votre village.rnvous écrivez être séparé de corps, vous avez donc une décision de justice qui a prononcé cette séparation.rnsalutations